

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DFPE 108 Subventions (6 122 121 euros) et avenants à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 24 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 25 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 18 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 24 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 24 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 24 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Maire du 18e arrondissement en date du 10 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenant aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20^e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 226 604 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 31 rue Claude Bernard à Paris 5e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_01003).

Article 3 : Une subvention de 254 741 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 14, rue Jean Bart à Paris 6e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_01005).

Article 4 : Une subvention de 154 999 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa halte-garderie de plein air située dans le jardin du Luxembourg à Paris 6e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_00993).

Article 5 : Une subvention de 211 059 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa halte-garderie de plein air "Chalet du Champs de Mars" située Allée Charles Risler à Paris 7e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_00992).

Article 6 : Une subvention de 336 985 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 3, rue Oudinot à Paris 7e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_01008).

Article 7 : Une subvention de 155 388 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 16, rue Tiphaine à Paris 15e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_01001).

Article 8 : Une subvention de 913 071 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche familiale située 68, rue Saint Charles à Paris 15e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_00996).

Article 9: Une subvention de 510 096 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa multi-structure située 14, boulevard Gouvion Saint Cyr à Paris 17e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_01000).

Article 10: Une subvention de 143 901 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa multi-structure située 48, rue des Bois à Paris 19e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_00998).

Article 11 : Une subvention de 814 103 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour son multi-accueil situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_00994).

Article 12 : Une subvention de 233 094 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche familiale situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_00995).

Article 13 : Une subvention de 306 741 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa multi-structure située 3 rue Blanche Antoinette à Paris 19e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_00999).

Article 14 : Une subvention de 561 603 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche en appartements située dans les 19ème et 20e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_01006).

Article 15 : Une subvention de 219 714 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 32 rue Botzaris à Paris 19e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_01002).

Article 16 : Une subvention de 338 328 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 3, place Martin Nadaud à Paris 20e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_01007).

Article 17 : Une subvention de 305 027 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche familiale située 104/106, rue de la Réunion à Paris 20e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_00997).

Article 18 : Une subvention de 436 667 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour son multi-accueil situé 104/106, rue de la Réunion à Paris 20e,
(N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2016_01004).

Article 19 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO